

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 12 250 000 Dinars
Siège : Boulevard de l'environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa – Ben Arous -
Registre de Commerce N° : B 17611997 Ben Arous

Convocation

A l'Assemblée Générale Extraordinaire Et à l'Assemblée Générale Ordinaire Jeudi 31 Aout 2017

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le jeudi 31 aout 2017 respectivement à 10 heures et à 11 heures, et ce, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, les berges du Lac –Tunis- à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

I - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- **Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts ;**
- 2- **Approbation des nouveaux Statuts mis à jour ;**
- 3- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

II-Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- **Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;**
- 2- **Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016 ;**
- 3- **Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;**
- 4- **Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2016 ;**
- 5- **Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;**
- 6- **Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;**
- 7- **Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 ;**
- 8- **Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs ;**
- 9- **Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;**
- 10- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

Le conseil d'administration

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 12 250 000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 31 AOUT 2017 A 11 H

1^{ère} RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

2^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et, qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

4^{ème} RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2016 fait ressortir un résultat bénéficiaire qui s'élève à **163 874,515** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

6^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

7^{ème} RESOLUTION Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, décide de ratifier la cooptation de M. Ahmed Adel MENAA et M. Anis FOURATI comme administrateurs représentant les petits porteurs, intervenue sur décision du conseil d'administration du 20 février 2017, et ce ; pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

8^{ème} RESOLUTION : Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, constatant l'extinction des mandats des administrateurs représentant les petits porteurs, a élu M. et M., en tant qu'administrateurs représentant les petits porteurs, et ce ; pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

9^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tout dépôt et remplir toute formalité légale de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 12 250 000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 31 AOUT 2017 A 10 H

PREMIERE RESOLUTION : Validité de la réunion

L'Assemblée Générale déclare qu'elle a été valablement convoquée et qu'elle est habilitée à délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour tel que défini dans le présent acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts

En vue de mettre en conformité les Statuts avec les dispositions du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 2,7 et 29 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION: Modification de l'article 2 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide que l'article 2 des statuts intitulé « Dénomination » est annulé dans sa rédaction antérieure et remplacé comme suit :

L'article 2 :

« La Société prend la dénomination de Société Electrostar. Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, cette dénomination devra être précédée ou suivie des mots « Société Anonyme » et de l'énonciation du montant du capital social. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION: Modification de l'article 7 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide de modifier l'alinéa 15 de l'article 7 des statuts intitulé « Augmentation et réduction du capital » de la manière suivante :

L'article 7 alinéa 15 :

« La société peut, un mois après l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure contentant avis d'exécution, faire vendre les actions sur lesquelles des versements sont en retard.

Un mois après la publication au JORT de l'avis de vente, sans autre mise en demeure ou formalité quelconque, le conseil d'administration a le droit de faire procéder à la vente des actions en retard. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Modification de l'article 29 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 29 des statuts intitulé « Bureau de l'Assemblée Générale » de la manière suivante :

L'article 29 alinéa 2 :

« Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIZIEME RESOLUTION: Mise en conformité et approbation des Statuts mis à jour

L'Assemblée Générale décide de mettre en conformité les Statuts avec les dispositions légales en vigueur et adopte les Statuts annexés au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION: Pouvoirs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de dépôts et de publications et toute autre formalité requise par la loi en vue d'effectuer toutes formalités légales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à